

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de B. CHIHI, Conseiller communal, relative au retard dans la présentation du budget de l'année 2025

B. CHIHI : Pour le budget, je pense que cela ne sert à rien de tenir l'interpellation, dans la mesure où j'ai appris en début de séance que le budget serait postposé. Ce qui nous importe le plus maintenant, c'est qu'on laisse le temps aux Conseillers de l'opposition d'obtenir les documents et d'organiser une Commission qui ne soit pas tenue à J-1 ou J-2 avant le Conseil, cela afin de les préparer au mieux pour analyser ce budget. A-t-on des garanties qu'une Commission sera tenue, et qui serait idéalement organisée au moins 5 jours ou une semaine avant ?

Monsieur le Président VAN GOIDSENHOVEN : J'imagine qu'il y aura de toute façon une séance des Sections réunies à ce sujet. En tout cas, c'est toujours comme ça que ça s'est fait. Madame l'Echevine COMER peut-elle le confirmer ?

B. COMER : Il y a un problème avec les vacances d'automne car le Conseil aura lieu le jeudi 6 novembre. Je vais essayer de tenir la Commission le lundi 3 novembre, après les vacances d'automne. Ce sera donc 3 jours avant. Les documents seront envoyés plus tôt, pour faire au plus vite.